



Arrêté ministériel du 6 mars 2018 portant modification de l'arrêté ministériel modifié du 9 juin 2015 portant nomination des membres de la commission des travaux de candidature.

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur
et à la Recherche,*

Vu la loi modifiée du 21 mai 1999 concernant la fonction de candidat dans les carrières enseignantes de l'enseignement postprimaire, notamment son article 3 ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 24 juillet 2000 concernant le travail de candidature et notamment son article 3 prévoyant la nomination d'une commission ;

Vu l'arrêté ministériel modifié du 9 juin 2015 portant nomination des membres de la commission des travaux de candidature ;

Arrête :

Madame Désirée REISCH, rédacteur au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, remplace Madame Joëlle COLLING, inspecteur au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en tant que secrétaire avec voix consultative de ladite commission.

Luxembourg, le 6 mars 2018.

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur
et à la Recherche,*
Marc Hansen





Arrêté ministériel du 8 mars 2018 portant institution d'une commission spéciale pour l'accréditation du programme de formation menant au brevet de technicien supérieur « Hospitality Management », proposé au Lycée technique hôtelier Alexis-Heck.

Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche,

Vu l'article 19 de la loi modifiée du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur qui institue un comité d'accréditation pour les formations du brevet de technicien supérieur ;

Vu les articles 5 à 7 du règlement ministériel modifié du 15 mars 2010 portant sur l'accréditation des programmes de formation menant au brevet de technicien supérieur qui prévoient que le comité d'accréditation peut s'adjoindre une ou plusieurs commissions spéciales ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 janvier 2016 portant nomination des membres du comité d'accréditation pour les formations du brevet de technicien supérieur ;

Arrête :

Art. 1^{er}.

Est instituée une commission spéciale pour l'accréditation du programme de formation menant au brevet de technicien supérieur « Hospitality Management », proposé au Lycée technique hôtelier Alexis-Heck.

Art. 2.

Sont nommés membres de la commission visée à l'article 1^{er} :

Monsieur Rolf HEUSSER, membre du comité d'accréditation pour les formations du brevet de technicien supérieur ;

Madame Diane RIES, membre du comité d'accréditation pour les formations du brevet de technicien supérieur ;

Monsieur Philippe KORNMANN, professeur associé à l'Université de Lorraine ;

Madame Géraldine GOMEZ, District Manager Sodexo On-site Services ;

Monsieur Baptiste BODIN, Etudiant en Licence Professionnelle « Management des Activités Hôtelières » à l'IAE de Metz et titulaire d'un BTS Hôtellerie-Restauration option A « Gestion et Mercatique Hôtelière » au lycée hôtelier de La Rochelle.

Art. 3.

Monsieur Fabrice HENARD est nommé secrétaire de la commission visée à l'article 1^{er}.

Art. 4.

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg. Une copie en sera transmise aux membres et au secrétaire de la commission pour leur servir de titre ainsi qu'à la Cour des Comptes pour information.

Luxembourg, le 8 mars 2018.
*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur
et à la Recherche,*
Marc Hansen





Convention collective de travail - Dépôt.

Le dépôt de la convention collective de travail suivante a été accepté par arrêté du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire :

Avenant à la convention collective de travail pour les salariés de la S.A. MUNHOWEN (valable du 01.01.2018 au 31.12.2019) signé en date du 6 février 2018 entre la direction de la S.A. MUNHOWEN, la délégation du personnel de la S.A. MUNHOWEN et les syndicats OGB-L et LCGB.





Convention collective de travail - Dépôt.

Le dépôt de la convention collective de travail suivante a été accepté par arrêté du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire :

Accord à la convention collective de travail pour les salariés de la S.A. EUROFOIL (valable du 01.01.2017 au 31.12.2018) signé en date du 5 février 2018 entre la direction de la S.A. EUROFOIL, la délégation du personnel de la S.A. EUROFOIL et les syndicats OGB-L et LCGB.





Instituts culturels de l'État - Examens de fin de formation spéciale.

Le Ministère de la Culture organisera pendant la période du 12 juin 2018 au 1^{er} août 2018 les examens de fin de formation spéciale suivants :

- groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique et technique (chargé d'études) auprès du Centre national de recherche archéologique ;
- groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique et technique (chargé d'études) auprès du Service des sites et monuments nationaux.

